



*Municipalité de Grand-Métis*

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 2015-0175, 2015-0176, 2015-0177, 2015-0178 et 2015-0179**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 5 mai 2015, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0175 modifiant les amendes prévues au règlement de zonage ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0176 modifiant les amendes prévues au règlement de lotissement ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0177 modifiant les amendes prévues au règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0178 modifiant les amendes prévues au règlement de construction ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0179 modifiant les amendes prévues au règlement des permis et certificats ».
- Les règlements numéros 2015-0175, 2015-0176, 2015-0177 et 2015-0178 ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 11 juin 2015.
- Le règlement numéro 2015-0179 entre en vigueur dès sa publication.
- Ces règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Grand-Métis, ce 23<sup>e</sup> jour de juin 2015.

  
Chantal Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **CERTIFICATION DE PUBLICATION**

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 23<sup>ème</sup> jour de JUIN 2015.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 8<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2015.

  
Directrice générale secrétaire-trésorière